

**Sujet :** [INTERNET] requete Jean Baptiste caldumbide enquete publique ithurbeltze larceveau

**De :** j-baptiste caldumbide <[REDACTED]>

**Date :** 27/06/2023 12:51

**Pour :** pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur Le commissaire enquêteur

Jean Baptiste Çaldumbide, 120 chemin Karrikazahar, 64120 Larceveau-Arros-Cibits.

Après lecture du dossier de DUP, se déclare :

### 1- **EN ACCORD**

- Avec les objectifs de la CAPB en matière de développement économique du Pays Basque intérieur, et en particulier avec la création d'une ZAE sur la commune de Larceveau
- Avec toute démarche visant à soutenir le développement de l'entreprise Pyrénéfrom, eu égard à son impact sur l'économie locale, sous réserve qu'elle soit transparente et ne porte pas préjudice aux habitants de Larceveau.

**2-OPPOSE** à la localisation de la ZAE dans le prolongement de la fromagerie Pyrénéfrom.

- L'implantation de la ZAE telle que prévue dans le projet Ithurbelze II se traduira inévitablement par :
  - Une augmentation et une concentration des nuisances dans le bourg de Larceveau (trafic routier, bruit, odeurs, éclairage,..)
  - Des conflits de voisinage avec les riverains
  - Une dégradation du cadre de vie pour les habitants situés à proximité
  - Une dépréciation de l'immobilier existant et une perte d'attractivité du bourg vis-à-vis de nouveaux arrivants
- L'étude DUP met en avant des économies par la mutualisation des accès et réseaux mais passe sous silence les surcoûts d'aménagement de la ZAE sur un terrain inadapté, ainsi que les coûts des mesures compensatoires que ne manqueront pas de réclamer les riverains exposés aux nuisances.
- Enfin, l'acquisition de parcelles privées par le biais d'une procédure d'expropriation - une première étape aujourd'hui mais probablement pas la dernière - va conduire au démantèlement d'une exploitation agricole,

en totale contradiction avec la politique affichée par la CAPB pour la protection et la promotion de l'activité agricole.

**3- EN DESACCORD** avec la présentation des faits tels qu'ils figurent dans le dossier de DUP et le déficit d'information des principaux intéressés. L'agriculteur concerné par la procédure d'expropriation a présenté une contre-proposition, permettant de concilier :

- La demande de foncier de Pyrénéfrom pour son développement,
- La création d'une ZAE sur la commune de Larceveau à l'écart du bourg, et à un moindre coût pour la collectivité
- La préservation du potentiel de production pour son exploitation

Bien que jugée intéressante par certains élus, cette contre-proposition n'a pas été sérieusement étudiée par la CAPB, n'a fait l'objet d'aucune communication aux habitants de Larceveau, et n'est pas davantage mentionnée dans le dossier DUP qui se contente de qualifier l'agriculteur de « récalcitrant au projet », laissant ainsi libre cours à toutes les interprétations et rumeurs.

**4- FAVORABLE** au réexamen du dossier de ZAE

On ne peut pas revenir sur le choix qui a été fait il y a 60 ans d'implanter la fromagerie dans le bourg.

Par contre, avant d'engager une procédure d'expropriation et d'accueillir la prochaine entreprise, il est encore temps de relancer la réflexion sur la localisation de la ZAE, en la déconnectant du projet d'extension de Pyrénéfrom, en prenant davantage en considération l'intérêt des Larzabaldars, et en explorant sérieusement toutes les alternatives au projet actuel.

Larceveau-Arros-Cibits le 27 juin 2023

— Pièces jointes : —

requete jean baptiste caldumbide.pdf

30 octets